



Rapport environnemental 2024

Cerebris

Septembre 2025

Périmètre de l'Entreprise : Ce rapport couvre toutes les activités de CEREBRIS, y compris les opérations dans nos bureaux, la consommation d'électricité, la gestion des déchets, ainsi que les émissions directes associées à l'utilisation de véhicules. Les activités ne génèrent pas de déchets dangereux significatifs ; les piles et équipements électroniques font l'objet de filières de collecte dédiées.

Introduction

Chez CEREBRIS, nous reconnaissons l'importance cruciale de la responsabilité environnementale dans toutes nos opérations. En tant qu'entreprise de services en informatique, bien que notre impact direct sur l'environnement puisse sembler limité, nous croyons fermement que chaque action compte dans la lutte contre le changement climatique. Notre engagement se traduit par la mise en place de pratiques durables et la réduction continue de notre empreinte écologique.

Ce rapport environnemental présente une vue d'ensemble des actions prises par CEREBRIS pour atteindre nos objectifs de durabilité, en alignement avec notre politique environnementale. Ce document a pour but de communiquer non seulement les mesures concrètes que nous avons adoptées, mais aussi les résultats obtenus et les objectifs que nous nous fixons pour l'avenir.

Le rapport est structuré de la manière suivante :

1. **Politique Environnementale de CEREBRIS** : Cette section décrit nos principes directeurs en matière d'environnement, ainsi que nos engagements et objectifs spécifiques pour la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre (GES), et la gestion des déchets.
2. **Suivi des Émissions de GES** : Nous y détaillons notre approche pour surveiller les émissions de GES issues de nos opérations, en expliquant la méthodologie de suivi et en présentant les données de consommation énergétique pour l'année 2024.
3. **Reporting des Émissions de GES (Scope 1, 2 et 3)** : Cette section couvre les émissions directes et indirectes de GES de CEREBRIS, ainsi que les actions entreprises pour réduire les émissions du Scope 3, notamment en matière de transport et de gestion des déchets.
4. **Reporting sur les Énergies Renouvelables** : Nous y présentons notre engagement à augmenter la part d'énergies renouvelables dans notre consommation énergétique totale, en décrivant notre consommation actuelle et nos objectifs pour les années à venir.
5. **Gestion des Déchets** : Cette section décrit les mesures en place pour la gestion des déchets, les résultats obtenus en 2024, ainsi que les initiatives de sensibilisation et de formation mises en œuvre pour encourager le tri et le recyclage au sein de l'entreprise.
6. **Adhésion à des Initiatives Externes** : Nous y soulignons notre adhésion à des initiatives environnementales, comme Team for the Planet (TFTP), qui reflète notre engagement à participer activement à des projets externes de lutte contre le changement climatique.
7. **Communication des Émissions de GES** : CEREBRIS s'engage à la transparence en publiant régulièrement les données sur les émissions de GES, à la fois dans ce rapport annuel et sur notre site web.
8. **Annexe : Documents Référencés** : Enfin, nous fournissons une liste des documents de référence qui soutiennent les informations présentées dans ce rapport.

En tant qu'entreprise résolument tournée vers l'avenir, CEREBRIS est déterminée à poursuivre et intensifier ses efforts pour réduire son impact environnemental. Ce rapport est mis à jour annuellement afin de refléter les progrès réalisés et d'ajuster nos objectifs en fonction des nouvelles initiatives mises en œuvre.



1. Politique Environnementale de CEREBRIS

Description : La politique environnementale de CEREBRIS établit les principes, engagements et objectifs qualitatifs et quantitatifs pour gérer notre consommation d'énergie, nos émissions de GES, ainsi que la gestion des déchets et le recyclage.

Principes et Engagements :

- **Réduction de la Consommation d'Énergie et des Émissions de GES :**
CEREBRIS s'engage à réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique. L'entreprise adopte des mesures concrètes pour améliorer l'efficacité énergétique dans ses opérations et infrastructures, tout en favorisant l'utilisation de technologies plus propres.
- **Gestion des Déchets et Recyclage :**
La gestion des déchets est un axe majeur de la politique environnementale de CEREBRIS. Nous nous engageons à minimiser la production de déchets et à maximiser le recyclage pour réduire notre empreinte écologique. Un tri sélectif est en place pour séparer les déchets recyclables et organiques, et des initiatives sont régulièrement menées pour sensibiliser les employés à l'importance du recyclage.
- **Promotion des Énergies Renouvelables :**
CEREBRIS s'efforce d'augmenter la part d'énergies renouvelables dans sa consommation totale d'énergie. Nous privilégions les fournisseurs qui proposent des sources d'énergie renouvelable et encourageons l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement.
- **Engagement envers la Transparence :**
Nous nous engageons à communiquer régulièrement sur nos progrès en matière de développement durable. Les données sur la consommation d'énergie, les émissions de GES, et la gestion des déchets sont partagées dans notre rapport annuel et sur notre site web.

Objectifs Quantitatifs :

- Réduire la consommation d'électricité de 10% d'ici 2028 (par ETP).
- Réduire les émissions de GES de 10% d'ici 2028.
- Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie à 50% d'ici 2026.
- Atteindre un taux de recyclage de 80% des déchets produits d'ici 2026.



2. Année de référence et périmètre des objectifs

Année de référence : L'année 2024 constitue l'année de référence des objectifs environnementaux de CEREBRIS, car elle correspond à un exercice complet avec un reporting consolidé via le Carbon Estimator d'EcoVadis et des indicateurs opérationnels suivis (consommation d'électricité, émissions de GES, gestion des déchets).

Périmètre des objectifs : Les objectifs de réduction portent sur l'ensemble des émissions de GES déclarées dans le présent rapport selon le Greenhouse Gas Protocol :

- Scope 1 : émissions directes liées à l'utilisation de véhicules ;
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'électricité des bureaux ;
- Scope 3 amont : émissions indirectes significatives associées aux achats de biens et services, aux activités liées à l'énergie, aux déchets, aux déplacements professionnels et aux déplacements domicile-travail.
Les catégories de Scope 3 aval (cat. 9 à 15) ne sont pas pertinentes pour l'activité de CEREBRIS (prestations intellectuelles sans vente de produits physiques).

Suivi et révision : Les indicateurs sont suivis annuellement et les objectifs peuvent être ajustés afin de refléter l'évolution des activités, de l'effectif et des meilleures pratiques disponibles.

3. Suivi des Émissions de GES

Périmètre des Opérations : Nous surveillons les émissions de GES sur l'ensemble de nos opérations, incluant la consommation d'électricité dans nos bureaux et les émissions directes associées à l'utilisation de véhicules.

Méthodologie de Suivi :

- Utilisation de factures d'électricité pour calculer la consommation énergétique.
- Conversion de la consommation énergétique en émissions de GES à l'aide du *Carbon Estimator* d'EcoVadis, basé sur les standards du *Greenhouse Gas Protocol*.

Données de Consommation :

	2023	2024
Consommation annuelle d'électricité : [kWh]	10 558	10 908
Émissions de GES correspondantes : [tonnes de CO ₂ e]	0,3233	0,3338

Évaluation Périodique des Progrès :

- Revue annuelle des progrès réalisés par rapport aux objectifs de réduction des émissions de GES.
- Ajustement des stratégies si nécessaire.

Références :

- Carbon_Estimator



4. Reporting des Émissions de GES (Scope 1, 2 et 3)

Émissions de GES (Scope 1, 2 et 3) :

Détail des émissions 2024 [tonnes de CO2e]	2023	2024
Émissions Brutes de GES Scope 1	2,3098	2,3098
Émissions Brutes de GES Scope 2	0,3233	0,3338
Émissions Brutes de GES Scope 3 amont - total	47,8317	37,9998
Cat.1 Biens et services achetés	35,1781	22,0479
Cat.3 Activités liées au carburant/énergie	0,2164	0,7864
Cat.5 Déchets	6,2348	6,6322
Cat.6 Déplacements professionnels	1,8172	3,8243
Cat.7 Domicile-travail	4,3852	4,7090
Émissions Brutes de GES Scope 3 aval	Non pertinent pour l'entreprise (cat.9 à 15)	

Actions pour Réduire les Émissions du Scope 3 :

- Encourager les fournisseurs à adopter des pratiques durables.
- Incitations pour le Transport Durable : Remboursement à 100% de l'abonnement transport en commun pour les employés utilisant des modes de transport durables.
- Réduction des Déchets à la Source : Initiatives pour réduire les déchets de bureau, telles que l'utilisation de mugs réutilisables et l'impression recto-verso.
- Programme de Recyclage : Mise en place de programmes de recyclage pour les déchets de bureau et les équipements électroniques.

Les actions décrites ci-dessous s'alignent avec les catégories Scope 3 mesurées par le Carbon Estimator (cat.1, cat.5, cat.6, cat.7).

Objectif de Réduction des GES :

- Réduire les émissions de GES de 10% d'ici 2028.

Références :

- Carbon_Estimator



5. Reporting sur les Énergies Renouvelables

Description : CEREBRIS s'engage à augmenter la part d'énergies renouvelables dans sa consommation totale d'énergie en sélectionnant des fournisseurs d'énergie qui privilégient les sources renouvelables.

Consommation d'Énergies Renouvelables :

	2023	2024
Consommation totale d'électricité : [kWh]	10 558	10 908
Part d'électricité renouvelable : [pourcentage]	13,7	13,7
Quantité d'électricité renouvelable : [kWh]	1 446	1 494

La part d'électricité renouvelable est issue des informations contractuelles/fournisseur relatives au mix de fourniture.

Objectif :

- Privilégier les fournisseurs d'énergie offrant une part croissante d'énergies renouvelables, avec l'objectif d'atteindre 50% d'électricité renouvelable d'ici 2026, en fonction des options disponibles sur le marché.

Références :

- EDF 2024 – Contrat sortie de tarif

6. Gestion des Déchets

Mesures en Place :

- **Tri Sélectif pour les Déchets Recyclables et Organiques :** CEREBRIS a mis en place un système de tri sélectif efficace, avec des poubelles dédiées pour chaque type de déchet (ordures ménagères, recyclables, et matériels électroniques/piles).
- **Sensibilisation et Formation des Employés :** Nous avons développé un programme de sensibilisation et de formation pour tous les employés afin de garantir un tri correct des déchets et encourager des pratiques de réduction des déchets. Ce programme inclut des sessions de formation initiale, des rappels réguliers, et un suivi continu pour évaluer l'efficacité des pratiques en place.

Données de Gestion des Déchets :

	2023	2024
Poids total des déchets : [kg]	244	295
Poids total des déchets : [kg/ETP]	48,8	49,2
Poids total des déchets dangereux : [kg]	0	0
Poids total des déchets non dangereux : [kg]	244	295
Poids total des déchets recyclés : [kg]	192	239
Pourcentage de déchets recyclés : [pourcentage]	78,7	81,0



En 2024, le volume total de déchets produits s'élève à 295 kg, soit un niveau comparable à 2023 rapporté à l'effectif présent dans les locaux (5 ETP en 2023, 6 ETP en 2024). Le taux de recyclage s'est amélioré pour atteindre 81 %, traduisant les efforts de l'entreprise en matière de tri et de réduction des déchets. À effectif présent dans les locaux comparable, la production de déchets par ETP reste stable (≈ 49 kg/ETP), tandis que le taux de recyclage progresse (78,7% $\rightarrow$ 81,0%).

Références :

- **Guide de Sensibilisation à la Réduction et au Tri des Déchets** : Ce guide explique l'importance du tri et de la réduction des déchets, les types de déchets à trier, et fournit des conseils pratiques pour réduire les déchets au quotidien. Il est distribué à tous les employés pour les aider à comprendre les enjeux et à adopter les bonnes pratiques.
- **Plan d'Actions et de Formations pour la Sensibilisation à la Réduction et au Tri des Déchets** : Ce plan détaille les actions concrètes mises en place pour encourager et renforcer le tri des déchets, incluant l'installation de poubelles spécifiques, la formation initiale des employés, et le suivi des progrès en matière de gestion des déchets. Il comprend également des mesures d'affichage et de communication pour rappeler les consignes de tri au quotidien.

7. Soutien à des Initiatives Externes

Initiatives Environnementales :

- Cerebris soutient une initiative externe de lutte contre le changement climatique via une participation au fonds Team for the Planet (<https://team-planet.com>).

Références :

- Bulletin de souscription d'actions de catégorie C de la société TFTP.

8. Communication des Émissions de GES

Transparence :

- Le rapport environnemental et les indicateurs clés (consommation électrique, part d'énergie renouvelable, déchets, émissions Scope 1/2/3) sont publiés annuellement sur le site internet de l'entreprise.



9. Annexe : Documents Référencés

- Guide de Sensibilisation à la Réduction et au Tri des Déchets
- Plan d'Actions et de Formations pour la Sensibilisation à la Réduction et au Tri des Déchets
- Carbon_Estimator_2024
- Bulletin de souscription d'actions de catégorie C de la société TFTP
- EDF 2024 – Contrat sortie de tarif

Conclusion

CEREBRIS est fier des progrès accomplis pour réduire notre impact environnemental et intégrer des pratiques durables dans notre activité. En tant qu'entreprise de services en informatique, notre empreinte écologique est relativement modeste, mais nous restons convaincus que chaque effort compte dans la lutte contre le changement climatique.

Les actions et initiatives décrites dans ce rapport témoignent de notre engagement à long terme en faveur de la durabilité. Nous continuerons à suivre nos performances environnementales avec attention, à ajuster nos stratégies si nécessaire et à explorer de nouvelles opportunités pour améliorer notre efficacité énergétique et réduire davantage nos émissions. CEREBRIS reste déterminé à contribuer de manière positive à la préservation de l'environnement, tout en poursuivant ses activités avec un fort sens des responsabilités.

Ce rapport sera mis à jour chaque année pour refléter nos progrès et les nouvelles initiatives mises en place, en assurant une transparence totale envers nos parties prenantes.

